



NÉGOCIER LES MOYENS ET LE FONCTIONNEMENT DU CSE : PREMIERS RETOURS D'EXPÉRIENCE

WEBINAIRE DU 20 JUIN

ANIMATION :

- L. LE DORTZ ET M. DULAC (SYNDEX)
- B. BURSZTEIN (CABINET D'AVOCATS LBBA)

JUIN 2018

LES THÉMATIQUES

MANDATS

HEURES DE DÉLÉGATION

LES RÉUNIONS DU CSE

LES COMMISSIONS DU CSE : ARCHITECTURE, MOYENS

BUDGETS

FORMATION CSE : FORMATION ÉCONOMIQUE ET FORMATION SSCT

CSE CENTRAL

ORGANISATIONS DES CONSULTATIONS, BDES, EXPERTISES

EN INTRODUCTION

▶ WEBINAIRE CSE second épisode

- La semaine dernière sur **la mise en place du CSE**
- Aujourd'hui sur **les moyens et le fonctionnement**

▶ ECHANTILLON d'une vingtaine d'accords

- Négociés (signés) ou en cours de négociation
- Dans **des secteurs d'activités variés** : pharmacie, métallurgie, services financiers, assurances, énergie...

▶ PREMIERS RETOURS d'expériences

- Pas des statistiques ! Mais des tendances et des particularités qu'on observe dans plusieurs accords
- Nous nous appuyons sur les expériences concrètes / vécues lors de nos missions d'accompagnement auprès de CE ou de négociateurs
- **Avec un double regard : celui de l'expert Syndex, celui de l'avocat LBBa**



CE QU'IL FAUT NÉGOCIER



2 blocs, a minima avant les élections

Protocole d'accord préélectoral (PAP)

- Opérations électorales
- Mixité professionnelle
- Eventuellement, modification du nombre de sièges et du volume d'heures

Accord de mise en place du CSE

- Nombre et périmètre des établissements distincts
- Commission SSCT
- Représentants de proximité



CE QU'IL FAUT NÉGOCIER



2 blocs, a minima avant les élections

Protocole d'accord préélectoral (PAP)

- Opérations électorales
- Mixité professionnelle
- Eventuellement, modification du nombre de sièges et du volume d'heures

Accord de mise en place du CSE

- Nombre et périmètre des établissements distincts
- Commission SSCT
- Représentants de proximité



Réunions



Consultations



BDES



...

Accord au contenu plus ou moins large : « accord de dialogue social »





CE QU'IL FAUT NÉGOCIER



2 blocs, a minima avant les élections

Protocole d'accord préélectoral (PAP)

- Opérations électorales
- Mixité professionnelle
- Eventuellement, modification du nombre de sièges et du volume d'heures

Accord de mise en place du CSE

- Nombre et périmètre des établissements distincts
- Commission SSCT
- Représentants de proximité



Réunions



Consultations



BDES



...

Accord au contenu plus ou moins large : « accord de dialogue social »



Possibilité d'une seule et même négociation sur les moyens et le fonctionnement donnant lieu à des supports juridiques (accords) distincts
Possibilité de négocier certains thèmes après la mise en place



#1

MANDATS





RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR LES MANDATS

Nombre de
titulaires et de
suppléants

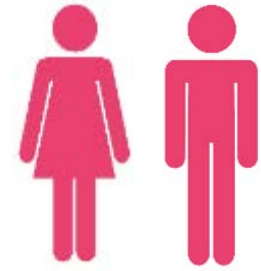


Généralement, pas d'augmentation du
nombre d'élus au CSE : les accords
reprennent le tableau du décret du 29/12



*Par rapport au CE, cela peut aller
jusqu'à une perte de 60% des
mandats*





RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR LES MANDATS

Nombre de
titulaires et de
suppléants



Généralement, pas d'augmentation du
nombre d'élus au CSE : les accords
reprennent le tableau du décret du 29/12



*Par rapport au CE, cela peut aller
jusqu'à une perte de 60% des
mandats*

Durée des
mandats



Souvent des mandats de 4 ans pour une
professionnalisation des élus



RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR LES MANDATS

Nombre de titulaires et de suppléants



Généralement, pas d'augmentation du nombre d'élus au CSE : les accords reprennent le tableau du décret du 29/12



Par rapport au CE, cela peut aller jusqu'à une perte de 60% des mandats

Durée des mandats



Souvent des mandats de 4 ans pour une professionnalisation des élus

Limitation à 3 mandats successifs



Impossible d'y déroger au-delà de 300 salariés dans l'entreprise



QUID DES SECRÉTAIRE ET TRÉSORIER ADJOINTS ?

**Les textes ne les
prévoient pas
sauf au CSE
central
(secrétaire
adjoint)**

QUID DES SECRÉTAIRE ET TRÉSORIER ADJOINTS ?

Les textes ne les prévoient pas
sauf au CSE
central
(secrétaire
adjoint)



Tendance à ce que
les fonctions de
secrétaire adjoint et
de trésorier adjoint
soient préservées
dans les accords



Principalement dans les
grandes entreprises

#2

RÉUNIONS



RÉUNIONS DU CSE

Réunion ordinaire plénière

**Plancher de 6 réunions CSE par an
(ordre public) et à défaut d'accord
12 réunions à partir de 300
(supplétif)**



**Beaucoup d'accords se rapprochent
ou conservent le supplétif
11 ou 12 réunions par an
(pas de réunion en août)**

RÉUNIONS DU CSE

Réunion ordinaire plénière

Plancher de 6 réunions CSE par an
(ordre public) et à défaut d'accord
12 réunions à partir de 300
(supplétif)



Beaucoup d'accords se rapprochent
ou conservent le supplétif
11 ou 12 réunions par an
(pas de réunion en août)



Thématiques SSCT

Tendance à conserver le minimum
de 4 réunions annuelles (1 fois par
trimestre)

L'accord peut se montrer bien plus
favorable (réunion SSCT à chaque
réunion plénière du CSE)

RÉUNIONS DU CSE

Réunion ordinaire plénière

Plancher de 6 réunions CSE par an
(ordre public) et à défaut d'accord
12 réunions à partir de 300
(supplétif)



Beaucoup d'accords se rapprochent
ou conservent le supplétif
11 ou 12 réunions par an
(pas de réunion en août)



Thématiques SSCT

Tendance à conserver le minimum
de 4 réunions annuelles (1 fois par
trimestre)

L'accord peut se montrer bien plus
favorable (réunion SSCT à chaque
réunion plénière du CSE)

Participation rare des suppléants aux réunions
Parfois participation aux plénières sur certains sujets
Parfois aux seules réunions préparatoires (avec un crédit d'heures)

#3

HEURES DE DÉLÉGATION



CRÉDIT D'HEURES DES MEMBRES DU CSE

Titulaires



**En principe conforme au décret
du 29/12 : très peu
d'augmentation**

Suppléants



**Quelques accords octroient un
crédit d'heures aux suppléants :
entre 5H à 10H par mois**

CRÉDIT D'HEURES DES MEMBRES DU CSE

Titulaires



En principe conforme au décret du 29/12 : très peu d'augmentation

Suppléants



Quelques accords octroient un crédit d'heures aux suppléants : entre 5H à 10H par mois

Secrétaire et trésorier



Quelques accords octroient un crédit d'heures au secrétaire et au trésorier : en moyenne 10H, (jusqu'à 100H pour le secrétaire et 50H pour le trésorier !)

CRÉDIT D'HEURES DES MEMBRES DU CSE

Titulaires



En principe conforme au décret du 29/12 : très peu d'augmentation

Suppléants



Quelques accords octroient un crédit d'heures aux suppléants : entre 5H à 10H par mois

Secrétaire et trésorier



Quelques accords octroient un crédit d'heures au secrétaire et au trésorier : en moyenne 10H, (jusqu'à 100H pour le secrétaire et 50H pour le trésorier !)

Heures pour réunions préparatoires



Généralement non imputées sur les heures de délégation (+ favorable)

#4

COMMISSIONS DU CSE



COMMISSION SSCT



COMMISSION SSCT

Nombre de membres

Minimum de 3 membres ordre public

Souvent amélioré par accord : 5 membres, dont au moins un cadre

Membres choisis parmi les titulaires ou les suppléants

Il n'est pas possible que les membres de la CSSCT soient des salariés non élus

COMMISSION SSCT

Nombre de membres

Minimum de 3 membres ordre public

Souvent amélioré par accord : 5 membres, dont au moins un cadre

Membres choisis parmi les titulaires ou les suppléants

Il n'est pas possible que les membres de la CSSCT soient des salariés non élus

Nombre de réunions

Nombre de réunions commission SSCT aligné sur le nombre de réunions du CSE consacrées au thème SSCT

Soit une reprise du plancher de 4 réunions par an

Dans certains accords, la CSSCT se réunit 10 fois par an



COMMISSION SSCT

Nombre de membres

Minimum de 3 membres ordre public

Souvent amélioré par accord : 5 membres, dont au moins un cadre

Membres choisis parmi les titulaires ou les suppléants

Il n'est pas possible que les membres de la CSSCT soient des salariés non élus

Nombre de réunions

Nombre de réunions commission SSCT aligné sur le nombre de réunions du CSE consacrées au thème SSCT

Soit une reprise du plancher de 4 réunions par an

Dans certains accords, la CSSCT se réunit 10 fois par an

Crédit d'heures

Au delà des temps de réunions qui ne s'imputent pas sur le crédit d'heures

Peu d'heures supplémentaires (entre 2H et 10H)

AUTRES COMMISSIONS



LES AUTRES COMMISSIONS

Plusieurs configurations



Tendance à maintenir
les anciennes
commissions CE

*Commissions économique
Egalité professionnelle
Formation
Information et aide au
logement*

LES AUTRES COMMISSIONS

Plusieurs configurations

Tendance à maintenir
les anciennes
commissions CE

*Commissions économique
Égalité professionnelle
Formation
Information et aide au
logement*

Parfois, fusion de
commissions

*Commissions « formation-
accompagnement-égalité
professionnelle »
« Logement et activités
sociales »*

LES AUTRES COMMISSIONS

Plusieurs configurations

Tendance à maintenir
les anciennes
commissions CE

*Commissions économique
Egalité professionnelle
Formation
Information et aide au
logement*

Parfois, fusion de
commissions

*Commissions « formation-
accompagnement-égalité
professionnelle »
« Logement et activités
sociales »*

Souvent, mise en
place de
commissions
supplémentaires

*Commission ASC
Commission mutuelle et
prévoyance*

LES AUTRES COMMISSIONS

Plusieurs configurations

Tendance à maintenir
les anciennes
commissions CE

*Commissions économique
Égalité professionnelle
Formation
Information et aide au
logement*

Parfois, fusion de
commissions

*Commissions « formation-
accompagnement-égalité
professionnelle »
« Logement et activités
sociales »*

Souvent, mise en
place de
commissions
supplémentaires

*Commission ASC
Commission mutuelle et
prévoyance*



A quel niveau sont mises en place les commissions ?

En principe, commission économique au niveau central, autres commissions au niveau des établissements. Dans les grandes entreprises, parfois niveaux central + local

ACCORD SUR LES COMMISSIONS

Nombre de membres

Variable d'un accord à un autre

En moyenne, entre 3 et 5 membres dans chaque commission

Membres du CSE, plus rarement salariés non élus

Présidence par un titulaire, parfois l'accord impose une présidence employeur

Nombre de réunions

Variable selon les accords

Dans la majorité des cas, réunion 1 fois par an

Parfois sur 4 demi-journées par an

Parfois 2 journées par an

Crédit d'heures

Systematiquement, les accords vont au-delà du crédit de 30 (ou 60H + 1000 salariés) du décret du 29/12

Souvent, le temps passé en commission est considéré comme du temps de travail effectif et ne s'impute pas sur les heures de délégation

Octroi de 10H ou demi-journée ou journée préparatoire

#5

BUDGETS



TAUX DE SUBVENTION

Subvention de
fonctionnement



APPLICATION DU TAUX LÉGAL :

- 0,2% dans les entreprises de 50 à moins de 2000 salariés
- 0,22% dans les entreprises à partir de 2000 salariés



Pour les établissements de - 2000 salariés appartenant à une entreprise de + 2000 salariés, certains accords prévoient à tort une subvention de 0,2% (au lieu de 0,22%)

TAUX DE SUBVENTION

Subvention de fonctionnement



APPLICATION DU TAUX LÉGAL :

- 0,2% dans les entreprises de 50 à moins de 2000 salariés
- 0,22% dans les entreprises à partir de 2000 salariés



Pour les établissements de - 2000 salariés appartenant à une entreprise de + 2000 salariés, certains accords prévoient à tort une subvention de 0,2% (au lieu de 0,22%)

Subvention des ASC



MAJORITAIREMENT FIXÉE PAR ACCORD D'ENTREPRISE :

- Autour de 1,2% ou 1,5% de la masse salariale brute
- Parfois fixé à 2,9% de la masse salariale brute

PLUS RAREMENT, APPLICATION DU CALCUL LÉGAL



BAISSE MÉCANIQUE DES 2 BUDGETS AVEC LA NOUVELLE DÉFINITION DE LA MASSE SALARIALE BRUTE

Avant



Compte 641

Maintenant



Ensemble des gains et rémunérations soumis à cotisations de Sécurité sociale, à l'exclusion des indemnités de rupture du CDI

BAISSE MÉCANIQUE DES 2 BUDGETS AVEC LA NOUVELLE DÉFINITION DE LA MASSE SALARIALE BRUTE

Avant



Compte 641

Maintenant



Ensemble des gains et rémunérations soumis à cotisations de Sécurité sociale, à l'exclusion des indemnités de rupture du CDI



Baisse importante si l'employeur incluait précédemment l'intéressement et la participation dans le calcul de la masse salariale, ou si de nombreuses indemnités de rupture sont versées



Assiette de calcul modifiable par accord, mais peu courant ...



#6

FORMATION



FORMATION DES MEMBRES DU CSE

Formation CSE



Formation économique

Il arrive qu'un accord ne permette pas le renouvellement du droit à formation

➔ *La formation doit être renouvelée tous les 4 ans de mandat, consécutifs ou non*

FORMATION DES MEMBRES DU CSE

Formation CSE

```
graph TD; A[Formation CSE] --> B[Formation économique]; A --> C[Formation santé sécurité];
```

Formation économique

Il arrive qu'un accord ne permette pas le renouvellement du droit à formation

➔ *La formation doit être renouvelée tous les 4 ans de mandat, consécutifs ou non*

Formation santé sécurité

- Souvent réservée aux seuls membres de la commission SSCT
➔ *Elle doit bénéficier à tous les membres du CSE*
- Certains accords prévoient une imputation sur le congé de formation économique, sociale et syndicale
➔ *Non prévue dans les textes*

#7

CSE CENTRAL



DISPOSITIONS SUR LE CSE CENTRAL

Assez peu de dispositions sur le CSE central dans les accords



Nombre de représentants au CSE central

- Les accords vont en dessous du plafond de 25 titulaires
- Généralement, **entre 10 et 20 titulaires**

DISPOSITIONS SUR LE CSE CENTRAL

Assez peu de dispositions sur le CSE central dans les accords



Nombre de représentants au CSE central

- Les accords vont en dessous du plafond de 25 titulaires
- Généralement, **entre 10 et 20 titulaires**



Nombre de réunions du CSE central

- Certains accords vont au-delà de la loi qui impose seulement 2 réunions du CSE central par mois
- En fonction des accords, **3, 6 (voire jusqu'à 10) réunions par an du CSE central**

DISPOSITIONS SUR LE CSE CENTRAL

Assez peu de dispositions sur le CSE central dans les accords



Nombre de représentants au CSE central

- Les accords vont en dessous du plafond de 25 titulaires
- Généralement, **entre 10 et 20 titulaires**



Nombre de réunions du CSE central

- Certains accords vont au-delà de la loi qui impose seulement 2 réunions du CSE central par mois
- En fonction des accords, **3, 6 (voire jusqu'à 10) réunions par an du CSE central**

Budget de fonctionnement encore à définir ...

#8

CONSULTATIONS, DÉLAI, BDES, EXPERTISES



CONSULTATIONS, BDES

**Quelques
aménagements de la
périodicité des
consultations :
orientations stratégiques
tous les 2 ans par
exemple**

CONSULTATIONS, BDES

**Quelques
aménagements de la
périodicité des
consultations :
orientations stratégiques
tous les 2 ans par
exemple**



**Cette périodicité prive le
comité d'une consultation et
d'une expertise annuelle sur
les orientations stratégiques**

CONSULTATIONS, BDES

**Quelques
aménagement de la
périodicité des
consultations :
orientations stratégiques
tous les 2 ans par
exemple**



**Cette périodicité prive le
comité d'une consultation et
d'une expertise annuelle sur
les orientations stratégiques**

**En principe, maintien de la
fréquence annuelle des
consultation sur la
situation économique et
financière et la politique
sociale**

CONSULTATIONS, BDES

**Quelques
aménagement de la
périodicité des
consultations :
orientations stratégiques
tous les 2 ans par
exemple**



**Cette périodicité prive le
comité d'une consultation et
d'une expertise annuelle sur
les orientations stratégiques**

**En principe, maintien de la
fréquence annuelle des
consultation sur la
situation économique et
financière et la politique
sociale**

**Peu de dispositions sur la BDES
Les accords de groupe laissent
l'entreprise prendre la main
Certaines négociations sont
différées**

#9

REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ

Facultatif, et loin d'être
systématique dans les
accords !



MANDAT DE REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ

Nombre de
représentants



- Nombre **variable selon les accords**
- Parfois déterminé en fonction de l'effectif de l'établissement : de 1 à 9
- Membres parfois choisis **uniquement parmi les membres du CSE**, d'autres fois **uniquement parmi les salariés**
- Parfois, fixation d'une condition d'ancienneté pour être désigné RP (1 an)

MANDAT DE REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ

Nombre de
représentants



- Nombre **variable selon les accords**
- Parfois déterminé en fonction de l'effectif de l'établissement : de 1 à 9
- Membres parfois choisis **uniquement parmi les membres du CSE**, d'autres fois **uniquement parmi les salariés**
- Parfois, fixation d'une condition d'ancienneté pour être désigné RP (1 an)

Désignation



Plusieurs options :

- Par le CSE
- Par le CSE au scrutin de liste
- Par le CSE après établissement d'une liste commune élaborée sur la base d'une liste de chaque organisation syndicale tenant compte de son audience

ATTRIBUTIONS ET MOYENS

Attributions

- **Rôle d'intermédiaire, remontée des problématiques**
- **Et/ou réclamations individuelles et collectives** (nécessité de prévoir une articulation avec le CSE)
- **Et/ou prérogatives SSCT** (nécessité de prévoir une articulation avec la CSSCT)

ATTRIBUTIONS ET MOYENS

Attributions

- **Rôle d'intermédiaire, remontée des problématiques**
- **Et/ou réclamations individuelles et collectives** (nécessité de prévoir une articulation avec le CSE)
- **Et/ou prérogatives SSCT** (nécessité de prévoir une articulation avec la CSSCT)

Réunions avec l'employeur

- **Dans quelques accords, des réunions représentants de proximité avec l'employeur sont prévues**
- 1 fois par trimestre, peut aller jusqu'à une fois par mois en amont des réunions du CSE

ATTRIBUTIONS ET MOYENS

Attributions

- **Rôle d'intermédiaire, remontée des problématiques**
- **Et/ou réclamations individuelles et collectives** (nécessité de prévoir une articulation avec le CSE)
- **Et/ou prérogatives SSCT** (nécessité de prévoir une articulation avec la CSSCT)

Réunions avec l'employeur

- **Dans quelques accords, des réunions représentants de proximité avec l'employeur sont prévues**
- 1 fois par trimestre, peut aller jusqu'à une fois par mois en amont des réunions du CSE

Crédit d'heures

- **Assez restreint dans l'ensemble par rapport aux missions confiées**
- Généralement entre 10H et 15H par mois

ATTRIBUTIONS ET MOYENS

Attributions

- **Rôle d'intermédiaire, remontée des problématiques**
- **Et/ou réclamations individuelles et collectives** (nécessité de prévoir une articulation avec le CSE)
- **Et/ou prérogatives SSCT** (nécessité de prévoir une articulation avec la CSSCT)

Réunions avec l'employeur

- **Dans quelques accords, des réunions représentants de proximité avec l'employeur sont prévues**
- 1 fois par trimestre, peut aller jusqu'à une fois par mois en amont des réunions du CSE

Crédit d'heures

- **Assez restreint dans l'ensemble par rapport aux missions confiées**
- Généralement entre 10H et 15H par mois

Formation

- **Dans certains accords, les RP bénéficient d'une formation prise en charge intégralement par l'employeur (2 ou 3 jours)**

POSEZ VOS QUESTIONS !

MANDATS

HEURES DE DÉLÉGATION

LES RÉUNIONS DU CSE

LES COMMISSIONS DU CSE : ARCHITECTURE, MOYENS

BUDGETS

FORMATION CSE : FORMATION ÉCONOMIQUE ET FORMATION SSCT

CSE CENTRAL

ORGANISATIONS DES CONSULTATIONS, BDES, EXPERTISES

PASSAGE EN CSE : UN ACCOMPAGNEMENT À LA CARTE SYNDEX ET SES AVOCATS PARTENAIRES

OFFRE CSE
#1

Comprendre le CSE

3 heures de présentation
ou 1 journée de formation avec un
avocat partenaire

OFFRE CSE
#2

Se préparer Diagnostic

1 journée d'accompagnement avec
un avocat partenaire

OFFRE CSE
#3

Se préparer / Accompagnement

Un accompagnement conjoint avec
un avocat partenaire

OFFRE CSE
#4

Négocier la mise en place du CSE

Un accompagnement conjoint avec
un avocat partenaire



CONTACTS

contact@syndex.fr

01 44 79 14 13



**CONSEILLER
ET ACCOMPAGNER
LES REPRÉSENTANTS
DES SALARIÉS**

CABINET D'EXPERTISE
POUR LES CE, LES CHSCT ET LES CSE

Suivez-vous sur
les réseaux sociaux

syndex.fr //  // 